Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260623-CM2026118-DE

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026
DÉLIBERATION N° 2026-118

L'an deux mille vingt-six, le vingt -trois juin à 18h30, le Conseil municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire et séance publique dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Line CIRRE, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
CIRRE Marie-Line, Maire	X			LEGER-GARAUT Frédérique	X		
LAUVERGEAT Patrice, Adjoint	X			LE GRANDIC Frédéric	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			TAILLANDIER Nathalie	X		
TAILLANDIER Michel, Adjoint	X			LE GRANDIC Patricia	X		
DUSSIAU Nadine, Adjointe		X	S. MASSON	LOUGLAYAL Hicham		X	
VILLALDEA Rafaël, Adjoint	X			SADDIK Karim	X		
PORRAS Meggan, Adjointe	X			GOBIN Ludivine	X		
MNICH Pascal, Adjoint	X			COLOMBIER Luc	X		
MASSON Stéphanie, Adjointe	X			MARC Solène	X		
PETITJEAN Eliane	X			TISSIER Julien	X		
FRODEFOND Gabrielle		X	R. VILLALDEA	MORINEAU Claude	X		
BRUNAUD Pascale	X			NOBLE Bruno	X		
BOUCHARDON Thierry	X			MENEUST Marylin	X		
WORGELD Thierry	X			DURIEUX Olivier	X		
LAMBERT Jacques	X				X		

Secrétaire de séance : Monsieur Michel TAILLANDIER

En exercice :	29	Présents :	26	Pouvoir(s) :	2	Votants :	28	Absent(s) :	3

BUDGET 2026 - MODIFICATION SUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Patrice LAUVERGEAT, adjoint chargé des finances, expose :

Dans le cadre des subventions à verser aux associations présentées le 10 mars 2026 lors du vote du budget primitif (BP) 2026, il doit être procédé à une modification sur l'un des montants attribués afin d'en affecter une part à une association non portée à l'annexe IV-B8 « subventions versées dans le cadre du vote du budget » du BP 2026 (chapitre DF-65).

Il s'agit de régulariser l'attribution de subvention entre deux associations, « le Souvenir Français » et « Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire - SNEMM », qui participent, par le dépôt de gerbes, aux cérémonies commémoratives de la Commune.

Lors du vote du budget, la subvention contribuant à l'achat de gerbes a été attribué intégralement au « Souvenir Français » pour 240,00 €, alors que 50 % de ce montant aurait dû être affecté à la « SNEMM ».

La subvention votée de 240,00 € a été versée au Souvenir Français le 13 mai 2026.

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 24/06/2026

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260623-CM2026118-DE

Vu la délibération n° 2026-047 prise par le Conseil municipal du 10 mars 2026, approuvant le Budget primitif 2026,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De ramener le montant de la subvention 2026 versée au « Souvenir français » à 120,00 € et de demander le remboursement du trop versé à l'association (120,00 €),
- D'attribuer une subvention de fonctionnement 2026 de 120,00 € à la « Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire - SNEMM ».

Cette modification n'impacte pas le montant voté au Budget Primitif 2026 (Chap.DF65-article_65748).

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 24 juin 2026

Madame Le Maire,
Marie-Line CIRRE

Le secrétaire de séance,
Monsieur Michel TAILLANDIER

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 24/06/2026